



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 2487

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le Premier ministre sur la reconnaissance économique et sociale que revendiquent les professions libérales. En effet, elles réclament l'établissement, comme pour les autres groupes socioprofessionnels, d'une représentation élue des professionnels libéraux, au plan départemental sous forme de chambres consulaires qui disposeraient d'une audience incontestable, étant l'émanation de tous les professionnels libéraux sans exclusive. Ces chambres consulaires constitueraient des organismes de représentation, de promotion, d'union, de concertation et de services permettant la création d'emplois et de nouvelles entreprises professions libérales. Il lui demande donc si le Gouvernement compte répondre à cette attente.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin de développer le dialogue avec les professions libérales, auquel il attache la plus grande importance, le Premier ministre a eu l'occasion de réaffirmer dans une circulaire destinée à l'ensemble des ministres le rôle de la délégation interministérielle aux professions libérales, créée par le décret no 83-445 du 2 juin 1983. Il s'agit là d'une structure ayant la double mission, d'une part, de coordonner l'action des divers ministères concernés par l'activité des professions libérales, d'autre part, d'être l'interlocuteur privilégié de ces professions et de leurs regroupements. Dans la mesure où ces deux fonctions sont exercées dans des conditions que l'ensemble des parties concernées jugent positives, il ne paraît pas opportun de susciter la création, dans chaque département ou région, de nouvelles structures destinées à assurer la représentation des professions libérales. Il est rappelé aux représentants de l'État dans les départements et les régions de s'assurer de la poursuite du dialogue avec les organisations les plus représentatives dans leur circonscription de l'activité des professions libérales.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2487

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2539